



Syndicat Mixte d'aménagement de
l'Arve et de ses Affluents
300 chemin des prés moulin
74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Compte-rendu affiché

Du :

Au :

Le Président du SM3A
Bruno FOREL

COMITE SYNDICAL DU 29 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

L’an deux mil vingt et un, le 29 avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 22 avril 2021 en application de l’article L2121-17 du CGCT et des articles 6 et 7 de la loi 2020-1379 (quorum atteint si présence d’un tiers des membres en exercice et possibilité pour un membre d’être porteur de deux pouvoirs), s’est réuni dans l’auditorium du collège de SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Forel, Président.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance : 59

Délégués présents (35): Viale P., Burnet G., Martel M., Mattel JL., Morand G., Roger A., Pépin S., Bouvard C., Pernat MP., Matano A., Pignal-Jacquard M., Mogenet JC., Zobel JP., Clérentin R., Van Cortenbosch R., Valli S. (à partir de la délibération D2021-03-08), Watt Chevallier A., Perrillat-Amédé A., Barrucand P., Bufflier D., Boex C., Déage P., Lamure R., Mayoraz R., Petex C., Forel B., Patois L., Cheneval JP., Bégot P., Bosland JP., Deramé L., Laperrousaz M., Meynet F., Carrier A., Spinelli R..

Délégués ayant donné pouvoir (4) : Villard H. donne pouvoir à Viale P., Tournier HV. Donne pouvoir à Forel B., Sherrer F. donne pouvoir à Forel B., Soulat JL. Donne pouvoir à Laperrousaz M..

Délégués titulaires excusés (26): Ollier B., Bouchet J., Paquet X., Médici M., Paget JM., Stropiano M., Vannson C., Hénon C., Caul-Futy F., Peguet G., Valli S. (jusqu’à la délibération D2021-03-07 inclus), Mermin JP., Fournier C., Monet P., Morand Goy C., Georget JC., Gaillard M., De Grasset J., Arnould R., Meynet-Cordonnier M., Valentin A., Desbiolles L., Bron M., Bosson JF., Boiteux C., Burgniard R..

Délégués présents sans voix délibérative () : /

Délégué titulaire absent au moment du vote du compte administratif (1) : Forel B. (sort de la salle et ne prend pas part au vote)

Marie-Pierre PERNAT est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h35

Ordre du jour

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2021-03-01. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions – Porter à connaissance des DECISIONS DU PRESIDENT N° 2021-D-036 ; 2021-D-046 à 2021-D-057 ; 2021-D-059 à 2021-D-068

D2021-03-02. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 18 mars 2021

COMMANDE PUBLIQUE

D2021-03-03. COMMANDE PUBLIQUE – Marché n°2021-PI-02 – Mission de maîtrise d’œuvre pour la restauration et la valorisation du lit et des berges du torrent de l’Arpettaz sur la commune des Gets – Signature du marché

D2021-03-04. COMMANDE PUBLIQUE - Convention de maîtrise d’ouvrage unique avec la commune de Cranves-Sales et Annemasse Les Voirons Agglomération pour la réalisation des travaux de Mise en place d’un passage à amphibiens sous la route des Marais, commune de Cranves-Sales (CTENS Annemasse Agglo, PG 1.8)

FINANCES LOCALES

D2021-03-05. FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1
D2021-03-06. FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Compte de gestion 2020 du SM3A
D2021-03-07. FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Compte administratif 2020 du SM3A
D2021-03-08. FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Affectation définitive des résultats 2020 du SM3A
FONCTION PUBLIQUE

D2021-03-09. FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS- Création d'un emploi non permanent - Contrat de projet

DOMAINE ET PATRIMOINE

D2021-03-010. DOMAINE ET PATRIMOINE - Autres actes de gestion du domaine public - PAPI Arve action 7A-25/7A-25bis - Projet de confortement et de mise en conformité du système d'endiguement ARVE-RD-GAILL-3.09 dit « Digue de la Châtelaine » - Déclaration de projet

D2021-03-011. DOMAINE ET PATRIMOINE – autres actes de gestion du domaine privé – PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR L'ARVE ET SES AFFLUENTS -PARTIE AMONT DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE- DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

D2021-03-012. DOMAINE ET PATRIMOINE – autres actes de gestion du domaine privé – PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR L'ARVE ET SES AFFLUENTS -PARTIE AVAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE- DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

D2021-03-013. DOMAINE ET PATRIMOINE – autres actes de gestion du domaine privé – PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR LE BASSIN VERSANT DU GIFFRE -DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2021-03-01. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions – Porter à connaissance des DECISIONS DU PRESIDENT N° 2021-D-036 ; 2021-D-046 à 2021-D-057 ; 2021-D-059 à 2021-D-068

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Prend connaissance des décisions du Président N° 2021-D-036 ; 2021-D-046 à 2021-D-057 ; 2021-D-059 à 2021-D-068

D2021-03-02. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 18 mars 2021

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 18 mars 2021.

COMMANDE PUBLIQUE

D2021-03-03. COMMANDE PUBLIQUE – Marché n°2021-PI-02 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la valorisation du lit et des berges du torrent de l'Arpettaz sur la commune des Gets – Signature du marché

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : autorise le Président à signer et exécuter le marché n° 2021-PI-02 « Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la valorisation du lit et des berges du torrent de l'Arpettaz sur la commune des Gets » avec comme titulaire le groupement d'entreprises SAGE Environnement, ARTER et ALP'VRD ;

Article 2 : accepte les actes de sous-traitance présentés par le candidat.

Article 3 : autorise le Président à signer tout document afférent pour la réalisation des prestations relatives au marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

D2021-03-04.COMMANDE PUBLIQUE - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Cranves-Sales et Annemasse Les Voirons Agglomération pour la réalisation des travaux de Mise en place d'un passage à amphibiens sous la route des Marais, commune de Cranves-Sales (CTENS Annemasse Agglo, PG 1.8)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Cranves-Sales et Annemasse Les Voirons Agglomération pour la réalisation des travaux de Mise en place d'un passage à amphibiens sous la route des Marais, commune de Cranves-Sales (CTENS Annemasse Agglo, PG 1.8), dont un projet est annexé à la délibération et sur laquelle des modifications non substantielles peuvent être apportées.

Article 2 : Valide les missions confiées au SM3A en tant que maître d'ouvrage unique.

Article 3 : Autorise le Président à signer la convention constitutive.

Article 4 : Autorise Président à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

Article 5 : Autorise Président, notamment en cas de dépassement du cout prévisionnel ou de modification du plan de financement, à signer tout avenant à la convention par voie de décision.

FINANCES LOCALES

D2021-03-05.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la décision budgétaire modificative n°1 suivante, par chapitres :

DEPENSES D INVESTISSEMENT		RECETTES D INVESTISSEMENT			
	Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations	-400 000.00 €	Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	-400 000.00 €	
261	Titres de participations	-400 000.00 €	1641	Emprunts en Euros	-400 000.00 €
	Chapitre 458112 : Opération pour compte de tiers 12 - décharge RD9 Mo unique ETAT	400 000.00 €	Chapitre 458212 : Opération pour compte de tiers 12 - décharge RD9 Mo unique ETAT	400 000.00 €	
458112	Opération pour compte de tiers 12 - décharge RD9 Mo unique ETAT	400 000.00 €	458212	Opération pour compte de tiers 12 - décharge RD9 Mo unique ETAT	400 000.00 €
	Chapitre 458118 : Opération pour compte de tiers 18 - passage à amphibiens Mo unique Annemasse Agglo	18 000.00 €	Chapitre 458218 : Opération pour compte de tiers 18 - passage à amphibiens Mo unique Annemasse Agglo	18 000.00 €	
458118	Opération pour compte de tiers 18 - passage à amphibiens Mo unique Annemasse Agglo	18 000.00 €	458218	Opération pour compte de tiers 18 - passage à amphibiens Mo unique Annemasse Agglo	18 000.00 €
	Chapitre 458119 : Opération pour compte de tiers 19 - passage à amphibiens Mo unique Commune Cranves Sales	90 000.00 €	Chapitre 458219 : Opération pour compte de tiers 19 - passage à amphibiens Mo unique Commune Cranves Sales	90 000.00 €	
458119	Opération pour compte de tiers 19 - passage à amphibiens Mo unique Commune Cranves Sales	90 000.00 €	458219	Opération pour compte de tiers 19 - passage à amphibiens Mo unique Commune Cranves Sales	90 000.00 €
TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT		108 000.00 €	TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT		108 000.00 €

D2021-03-06.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Compte de gestion 2020 du SM3A

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le compte de gestion 2020 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, celui-ci étant visé et certifié conforme par l'ordonnateur, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2021-03-07.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Compte administratif 2020 du SM3A

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Adopte le compte administratif 2020 du Syndicat Mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents qui est conforme au compte de gestion du comptable public tel que présenté ci-dessous :

Fonctionnement - Dépense	5 066 111.81 €
011 - Charges à caractère général	2 640 169.50 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 775 967.57 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	367 550.22 €
65 - Autres charges de gestion courante	118 755.89 €
66 - Charges financières	163 470.33 €
67 - Charges exceptionnelles	198.30 €

Fonctionnement - Recette	10 004 981.61 €
Opérations sur l'exercice	
013 - Atténuations de charges	53 796.86 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 700.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	7 441 370.09 €
75 - Autres produits de gestion courante	235 737.28 €
76 - Produits financiers	1 031.85 €
77 - Produits exceptionnels	11 896.62 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 258 448.91 €

Investissement - Dépense	8 690 497.40 €
Opérations sur l'exercice	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 586 158.60 €
20 - Immobilisations incorporelles	780 725.92 €
204 - Subventions d'équipement versées	846 958.00 €
21 - Immobilisations corporelles	315 229.90 €
23 - Immobilisations en cours	3 464 206.18 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
458110 - opération pour compte de tiers 10 - systèmes endiguement Etat	309 625.27 €
458111 - opération pour compte de tiers 11 - berge rive droite Borne chem	40 462.60 €
458112 - opération pour compte de tiers 12 - décharge RD9 MO unique ETAT	12 011.62 €
45815 - Opération pour compte de tiers n°5 cheminement long du giffre	24 602.22 €

45818 - Opération pour compte de tiers 8 - chemin des houches	0.00 €
45819 - opération pour compte de tiers 9 - reprise berges sous ouvrages	6 122.40 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 304 394.69 €

Investissement - Recette	5 737 912.08 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 776 627.00 €
13 - Subventions d'investissement	3 156 865.42 €
23 - Immobilisations en cours	36 496.24 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	367 550.22 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
458210 - opération pour compte de tiers 10 - systèmes endiguement Etat	296 425.36 €
458211 - opération pour compte de tiers 11 - berge rive droite Borne chem	40 462.60 €
45825 - Opération pour compte de tiers n°5 cheminement long du giffre	18 451.67 €
45827 - Opération pour compte de tiers 7 - seuil départemental Foron de	5 148.60 €
45829 - opération pour compte de tiers 9 - reprise berges sous ouvrages	39 884.97 €

Ainsi le compte administratif fait apparaître les résultats ci-dessous :

Recettes de fonctionnement de l'exercice	7 746 532.70 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 066 111.81 €
Résultat de l'exercice	2 680 420.89 €
Excédent de fonctionnement reporté	2 258 448.91 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	4 938 869.80 €

Recettes d'investissement de l'exercice	5 737 912.08 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	7 386 102.71 €
Résultat de l'exercice	-1 648 190.63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-1 304 394.69 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	-2 952 585.32 €

Les restes à réaliser constatés en fin d'exercice s'élèvent à :

Restes à réaliser de RECETTES 2020	3 994 487.55 €
Restes à réaliser de DEPENSES 2020	3 824 712.86 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	169 774.69 €

Article 2 : Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération

D2021-03-08.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Affectation définitive des résultats 2020 du SM3A

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Reprend de manière anticipée les résultats constatés au terme de l'exercice 2020 et attestés par le comptable public comme précisé ci-dessous :

- Les restes à réaliser d'investissement 2020 pour 3 994 487.55 € en recettes et 3 824 712.86 € en dépenses.
- Le résultat cumulé d'investissement en Déficit (D001) pour 2 952 585.32 €
- Une fraction du résultat de fonctionnement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 3 000 000 €

- Le solde du résultat de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté (R002) pour 1 938 869.80 €

FONCTION PUBLIQUE

D2021-03-09.FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS- Création d'un emploi non permanent - Contrat de projet

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Créé un emploi non permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B chargé du renfort de communication du fonds air bois du PPA de la vallée de l'Arve à compter du 12/08/2021 jusqu'à la fin du dispositif dont la date prévisionnelle d'achèvement est fixée actuellement au 31/12/2022 et répondant aux caractéristiques précisées ci-après :

- Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.
- La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- La rémunération sera déterminée en fonction de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux de deuxième classe complétée du régime indemnitaire en vigueur au sein du syndicat en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- L'agent devra justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac +2) avec une expérience professionnelle souhaitée dans un emploi comportant une part de communication-animation de projets territoriaux ou tout autre projet multi partenarial notamment dans le domaine environnemental.
- Le contrat de projet ne pourra être signé du Président qu'après confirmation du financement par les différentes parties prenantes du Fond air bois – vallée de l'Arve.

DOMAINE ET PATRIMOINE

D2021-03-010.DOMAINE ET PATRIMOINE - Autres actes de gestion du domaine public - PAPI Arve action 7A-25/7A-25bis - Projet de confortement et de mise en conformité du système d'endiguement ARVE-RD-GAILL-3.09 dit « Digue de la Châtelaine » - Déclaration de projet

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la modification du rapport d'avant-projet, actant l'abandon du projet de merlon de cantonnement de la crue de l'Arve en rive gauche entre le pont ferroviaire et le pont de l'A411, ce qui permet de lever la réserve émise par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'avis d'enquête ;

Article 2 : Confirme l'engagement du SM3A à mettre en œuvre le projet de confortement et de mise en conformité du système d'endiguement ARVE-RD-GAILL-3.09 dit « Digue de la Châtelaine », sur la base des éléments ayant fait l'objet de l'enquête publique, cet engagement valant déclaration de projet ;

Article 3 : S'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'évitement, la réduction et si possible, la compensation des effets négatifs notables de projets, tels qu'exposés dans le dossier d'autorisation IOTA unique soumis à l'enquête publique, ainsi qu'à mettre en œuvre les modalités de suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine, tels que exposés dans le dossier d'autorisation ;

Article 4 : Prend du procès-verbal du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique unique et de la réponse apportée par le responsable de projet ;

Article 5 : Autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Article 2 : Autorise le Président à modifier et à finaliser les plans de gestion notamment en fonction de la concertation auprès des communes et communautés de communes concerné ainsi qu'auprès des services de l'Etat, sous réserve de ne pas apporter de modifications majeures.

Article 3 : Autorise le Président à déposer auprès du Préfet :

- les plans de gestions des matériaux solides et boisements et le dossier de Déclaration d'intérêt Général afférent
- le dossier d'autorisation environnementale au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Article 4 : Autorise le Président à solliciter Monsieur le Préfet en vue :

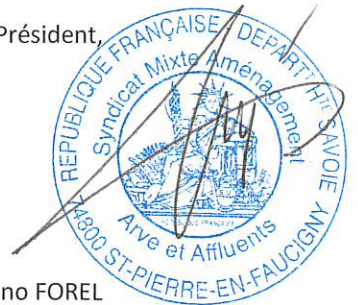
- d'approuver et d'autoriser l'exécution du plan de gestion des matériaux et des boisements du réseau hydrographique concerné au titre de l'article L215-15 du code de l'environnement pour une durée de 10 ans
- de déclarer ces dits travaux d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement
- d'instituer une servitude au bénéfice du SM3A au titre de l'article L215-18 du code de l'environnement
- d'instruire le dossier au regard de la nomenclature loi sur l'eau conformément aux articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement

Article 5 : Autorise le Président à signer tout document afférent.

POINTS DIVERS

La séance est close à 19h50.

Le Président,



Bruno FOREL

D2021-03-011.DOMAINE ET PATRIMOINE – autres actes de gestion du domaine privé – PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR L'ARVE ET SES AFFLUENTS -PARTIE AMONT DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE- DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve les plans de gestion des matériaux et des boisements du bassin hydrographique concerné.

Article 2 : Autorise le Président à modifier et à finaliser les plans de gestion notamment en fonction de la concertation auprès des communes et communautés de communes concerné ainsi qu'auprès des services de l'Etat, sous réserve de ne pas apporter de modifications majeures.

Article 3 : Autorise le Président à déposer auprès du Préfet :

- Les plans de gestions des matériaux solides et boisements et le dossier de Déclaration d'intérêt Général afférent
- Le dossier d'autorisation environnementale au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Article 4 : Autorise le Président à solliciter Monsieur le Préfet en vue :

- D'approuver et d'autoriser l'exécution du plan de gestion des matériaux et des boisements du réseau hydrographique concerné au titre de l'article L215-15 du code de l'environnement pour une durée de 10 ans
- De déclarer ces dits travaux d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement
- D'instituer une servitude au bénéfice du SM3A au titre de l'article L215-18 du code de l'environnement
- D'instruire le dossier au regard de la nomenclature loi sur l'eau conformément aux articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement

Article 5 : Autorise le Président à signer tout document afférent.

D2021-03-012.DOMAINE ET PATRIMOINE – autres actes de gestion du domaine privé – PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR L'ARVE ET SES AFFLUENTS -PARTIE AVAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE- DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve les plans de gestion des matériaux et des boisements du bassin hydrographique concerné.

Article 2 : Autorise le Président à modifier et à finaliser les plans de gestion notamment en fonction de la concertation auprès des communes et communautés de communes concerné ainsi qu'auprès des services de l'Etat, sous réserve de ne pas apporter de modifications majeures.

Article 3 : Autorise le Président à déposer auprès du Préfet :

- les plans de gestions des matériaux solides et boisements et le dossier de Déclaration d'intérêt Général afférent
- le dossier d'autorisation environnementale au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Article 4 : Autorise le Président à solliciter Monsieur le Préfet en vue :

- d'approuver et d'autoriser l'exécution du plan de gestion des matériaux et des boisements du réseau hydrographique concerné au titre de l'article L215-15 du code de l'environnement pour une durée de 10 ans
- de déclarer ces dits travaux d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement
- d'instituer une servitude au bénéfice du SM3A au titre de l'article L215-18 du code de l'environnement
- d'instruire le dossier au regard de la nomenclature loi sur l'eau conformément aux articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement

Article 5 : Autorise le Président à signer tout document afférent.

D2021-03-013.DOMAINE ET PATRIMOINE – autres actes de gestion du domaine privé – PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR LE BASSIN VERSANT DU GIFFRE -DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL-

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve les plans de gestion des matériaux et des boisements du bassin hydrographique concerné.